
Règlement du programme d'aide à la mobilité internationale sortante (AMIS) de l'ENS Paris-Saclay 2021-2022

COVID 19- Sous réserve que la situation sanitaire le permette et de l'autorisation de départ du Président de l'ENS Paris-Saclay, ce programme est ouvert aux mobilités à l'international dès la rentrée universitaire 2021-2022.

OBJECTIFS

L'École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay), offre une formation culturelle et scientifique de très haut niveau. La coopération internationale est au cœur de la stratégie de l'ENS Paris-Saclay. Poursuivant l'objectif d'accroître les séjours internationaux en études et en stages de ses étudiants et consciente des difficultés que peuvent rencontrer certains étudiants à financer une telle mobilité, l'École a mis en place en 2018 un dispositif d'aide aux mobilités internationales sortantes (AMIS).

Ce programme s'adresse aux normaliens ¹ inscrits au diplôme de l'ENS Paris-Saclay effectuant leur mobilité obligatoire à l'international, notamment en Année de Recherche Pré doctorale à l'Étranger – ARPE. Le terme « étudiant » sera utilisé de manière à désigner les normaliens-étudiants, les normaliens à titre étranger et les normaliens-élèves en congés sans traitement (CST).

1. CRITÈRES GÉNÉRAUX

- Toutes les destinations sont éligibles, sauf les départements, territoires et autres collectivités d'Outre-mer (DOM, TOM, COM) et des Principautés de Monaco et d'Andorre.
- La durée de la mobilité doit être comprise entre 3 mois et 12 mois et située dans l'année universitaire 2021-2022 à compter du 1^{er} septembre 2021.
- L'aide à la mobilité internationale sortante (AMIS) constitue une aide et non un droit, elle est attribuée dans la limite du budget disponible.
- L'aide à la mobilité internationale sortante (AMIS) n'est pas cumulable avec tout programme finançant les frais de transport, tel que le programme de bourse de stage à l'étranger de l'Université
- Paris-Saclay, indemnité de transport du laboratoire d'accueil, ...

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être normalien.n.e-étudiant.e inscrit.e au diplôme de l'ENS Paris-Saclay.
- Être normalien.n.e -élève en congé sans traitement ou normalien.n.e à titre étranger inscrit.e.s au diplôme de l'ENS Paris-Saclay (demandes non prioritaires).
- Ne pas être en situation de césure pendant la mobilité.
- Effectuer une mobilité dans le cadre des activités du diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Les candidats ayant déjà bénéficié de cette aide dans le cadre d'une mobilité obligatoire ne sont pas prioritaires mais peuvent soumettre leur candidature pour une autre mobilité obligatoire (exemple : stage de L3, M1 et ARPE).

¹ Les conditions d'éligibilité pour chaque profil de Normalien sont précisées au point 2.

3. FINANCEMENTS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

En fonction de la destination et de la situation de l'étudiant, l'aide pourra varier entre **300€** et **1 200 €** et dans la limite du budget disponible.

Le programme permet ainsi à chaque étudiant concerné de recevoir une aide forfaitaire à la mobilité, établie sur la base de :

Distance : adresse ENS Paris-Saclay – adresse lieu de mobilité	
≤ 5000 kms	≥5000 kms
Jusqu'à 800€	Jusqu'à 1 200€

Le versement a lieu en une fois à réception de l'attestation d'arrivée.

4. ENGAGEMENTS DE L'ÉTUDIANT

- L'étudiant s'engage à transmettre lors du dépôt de sa candidature, l'attestation sur l'honneur des aides qu'il percevra pendant la mobilité.
- L'étudiant s'engage à déclarer au service des relations internationales tout changement de situation concernant la mobilité (dates, modalités, retour anticipé) et son financement.
- L'étudiant s'engage à répondre aux enquêtes du service des relations Internationales relatives à sa mobilité.

5. CALENDRIER

Le programme AMIS 2021-2022 est ouvert aux candidatures sur deux périodes :

- Session d'hiver : du **20 avril 2021** au **20 juin 2021** pour des départs de **septembre 2021** à **février 2022**
- Session printemps : de **novembre 2021** à **mars 2022** pour des départs de **janvier** à **juin 2022**

La commission de bourses de l'ENS Paris-Saclay, constituée du (des) VP Formation, Recherche et/ou Déléguée aux études et à la vie étudiante (DEVE) et d'un représentant des relations internationales, statuera à l'issue de ces périodes de candidatures sur l'éligibilité et sur le montant alloué.

Une notification de décision sera adressée à chaque étudiant ayant candidaté.

6. PROCÉDURE À SUIVRE

Étape 1

Je déclare mon projet au SRI auprès via le formulaire de contact dédié sur l'intranet rubrique [international/mobilité vers l'international](#) (code invitation : SRI_ENS).

Étape 2

Je télécharge mon dossier de candidature et les pièces justificatives sur l'intranet : rubrique financer son séjour /téléchargez vos documents par programme.

Le dossier de candidature complet devra être déposé au Service des Relations Internationales (SRI) avant le départ. Il sera constitué des pièces ci-dessous :

- « Fiche candidature AMIS 2021-2022 » dûment signée par les parties (**PJ.1**)
- Copie du certificat de scolarité de l'année de la mobilité.
- Lettre de motivation précisant le projet.
- Lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil accompagnée le cas échéant de la convention de stage.
- Budget prévisionnel à compléter, dater et signer (**PJ.2**)
- Attestation de bourses sur critères sociaux pour les bénéficiaires, faisant mention de leur échelon.
- Pour les normaliens-élèves en congés sans traitement : copie du projet d'études spécifique (PES) validé par la VP DEVE le cas échéant et arrêté de mise en congé sans traitement.
- Relevé d'identité bancaire (RIB), attention les RIB étrangers ne sont pas recevables.

Le service des relations internationales, vous rappelle que tout projet de mobilité à l'international devra être soumis à l'avis du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) de l'ENS qui, après instruction du dossier par le SRI, statuera.

Étape 3

J'adresse au SRI, le formulaire d'engagement, préalable à tout départ à l'international et nécessaire à l'édition de mes documents de mobilité (convention de stage, convention ARPE,...).

Étape 4

À mon arrivée, pour les étudiants qui seront déclarés lauréats, je fais signer et tamponner par l'établissement d'accueil mon certificat d'arrivée(PJ.3). Le certificat est à adresser au service des relations internationales à l'arrivée sur le lieu de mobilité à : ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr pour déclencher le paiement.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DELAI NE SERA PAS INSTRUIT.

Contact : ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr